

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « EST ENSEMBLE »

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2012

Projet de Procès-verbal des délibérations

Le Bureau communautaire, légalement convoqué le jeudi 05 avril 2012, s'est réuni à la Salle du Bureau communautaire à l'Hôtel d'Agglomération 100, avenue Gaston Roussel, à Romainville (93230) sous la présidence de M. Bertrand KERN.

La séance est ouverte à 09 heures 55.

Étaient présents :

Bertrand KERN	Gérard COSME	Anne-Marie HEUGAS
Catherine PEYGE	Sylvine THOMASSIN	Christian LAGRANGE
Philippe LEBEAU	Patrick SOLLIER	Philippe GUGLIELMI
Salomon ILLOUZ	Alain MONTEAGLE	Claude ERMOGENI
Clément CRESSIOT	Pierre STOEBER	Jean-Luc DECOBERT
Alain PERIES		

Présents au titre de Maires et de parlementaires membres du Conseil communautaire :

Dominique VOYNET	Daniel GUIRAUD	
------------------	----------------	--

Étaient absents excusés: Jacques CHAMPION - Laurent RIVOIRE - Marc EVERBECQ - Pierre DESGRANGES - Nathalie BERLU - Daniel BERNARD - Mouna VIPREY - Dref MENDACI - Sylvie BADOUX - François MIRANDA - Abdelaziz BENAÏSSA - Nicole LEMAITRE - Corinne VALLS

Secrétaire de séance : Clément CRESSIOT

2012_04_11_01 : Approbation de l'attribution du marché n°12.AO.EA.001 relatif à l'entretien des réseaux d'assainissement communautaires, curage, interventions d'urgence, inspections et prestations annexes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77,

VU la délibération 2011_04_26_29 du 26 avril 2011 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU l'avis d'appel à concurrence publiée au JOUE et au BOAMP le 1er février 2012,

VU le procès-verbal d'attribution de la Commission d'appel d'offres en date du 29 mars 2012,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Est Ensemble a lancé un appel d'offres sous forme d'un marché à bon de commande, sans minimum, ni maximum, regroupant la totalité des besoins en matière de fournitures administratives), conformément à l'article 5 du code des marchés publics,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché pour l'entretien des réseaux d'assainissement communautaires, curage, interventions d'urgence, inspections et prestations annexes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la signature du marché relatif à l'entretien des réseaux d'assainissement communautaires, curage, interventions d'urgence, inspections et prestations annexes, avec le groupement d'entreprises CIG (mandataire) / IDETEC Environnement / SANITRA Services, conclu pour un montant compris entre les seuils suivants :

- Seuil minimum : sans minimum.
- Seuil maximum : sans maximum.

DIT que ce marché prend effet à compter de sa notification pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par périodes successives annuelles, sans que la durée totale du marché puisse excéder quatre ans.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit marché.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'année 2012 et des années suivantes.

La séance est levée à 10h00, et ont signé les membres présents